

La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

Disposer des connaissances relatives à la qualité de l'eau

Contexte

L'atteinte d'un bon état des eaux et des milieux aquatiques est un véritable enjeu en Pays de la Loire où seuls 11 % des cours d'eau sont en bon état. Or, des cours d'eau en bon état représentent un cadre de vie de qualité (enjeux de santé publique, environnementaux, de loisirs), et pour les collectivités des services écologiques sources d'économies.

L'efficacité des actions menées repose notamment sur le suivi et la connaissance des sources de pollution ou de dégradation, et le partage des actions à mener avec tous les acteurs.

Votre rôle en tant qu'élu

En tant que représentant d'une collectivité territoriale, vos enjeux portent sur le « petit cycle » de l'eau (prélèvement, traitement, distribution de l'eau potable) mais également sur le « grand cycle » de l'eau :

- la protection de la ressource en eau contre les pollutions : réduction des apports en intrants (engrais, pesticides...) et limitation des transferts de polluants ;
- la préservation et la lutte contre la dégradation des milieux aquatiques : restauration écologique des cours d'eau, rétablissement de la continuité écologique, préservation des zones humides... ;
- le partage de la ressource en eau entre les usages, de manière structurelle via des approches intégrées à l'échelle des territoires, et également en période estivale, lorsque les cours d'eau présentent des risques d'assecs : respect des besoins minimums des milieux, réduction des prélèvements d'eau...
- la promotion d'un aménagement du territoire respectueux de l'environnement.

Ainsi, à travers l'exercice des compétences liées à l'eau (GEMAPI, protection de la ressource...), de la participation aux commissions locales de l'eau, aux SAGE qui mettent en œuvre la politique de l'eau via des outils dédiés (contrats territoriaux eau notamment), mais également au travers des politiques transversales de développement économique, touristique, de déplacement, d'aménagement du territoire, des actions peuvent être menées pour réduire les pressions qui s'exercent sur les milieux aquatiques (mobilisation des PLU et des SCoT, développement de projets alimentaires territoriaux, plans climat air-énergie territoriaux...).

Le rôle de la DREAL

L'action menée par la DREAL vise notamment à mettre à disposition des élus et du public, des informations, des productions et des outils d'analyse sur les thématiques de l'eau : pilotage d'étude, mise à dispositions de données valorisées...

On peut notamment citer le déploiement d'un site regroupant différentes données comme le suivi des pesticides ou des nitrates dans l'eau, ou encore les températures des cours d'eau ou le suivi hydrologique sous un format de « data-visualisation » sur le lien suivant : <http://www.datalabeau.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Ces informations doivent permettre de mieux appréhender l'état des cours d'eau, les facteurs responsables de leur dégradation, et en lien avec les DDT(M), l'agence de l'eau, l'OFB ou le conseil régional, engager les actions locales qui permettront de reconquérir la qualité de l'eau.

Une question ?

- Par mail : srnp.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 02 72 74 75 73

Outils et documents disponibles

- Plus d'informations sur la page de [datalab'eau](#)

